

Que faire en cas d'alerte ?



Evacuez immédiatement les lieux et rendez-vous à la mairie de :

- Thénézay si vous vous trouvez dans la partie nord du périmètre du PPI (Les Fontenelles, Le Rond Point)
- La Ferrière en Parthenay si vous vous trouvez dans la partie sud du périmètre du PPI (La Chalerie, Le Bois Gallard, La Gauverie).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'évacuer :

- confinez-vous immédiatement dans le bâtiment le plus proche
- protégez-vous des éclats de verre
- signalez-vous à la mairie.

de Thénézay : 05.49.63.00.20

ou de La Ferrière en Parthenay : 05.49.63.05.09

Tout au long de l'évènement des informations relatives à l'évolution de la situation et des consignes de comportement et de sécurité seront diffusées sur :

- France Bleu Poitou : 106.4 MhZ
- France 3

Jusqu'à la fin de l'alerte :

- respectez impérativement les consignes données par les autorités compétentes dans les bulletins d'informations.

Signal de fin d'alerte

30 secondes en continu



Les bons réflexes en cas d'alerte

Conservez précieusement ce document

Vous habitez sur le territoire des communes de La Ferrière en Parthenay et Thénézay : ce document vous informe des mesures prises pour votre sécurité et des consignes à suivre en cas d'accident majeur survenant dans l'établissement MAXAM ATLANTIQUE.

Activités du site :

L'entreprise MAXAM ATLANTIQUE implantée en Forêt d'Autun sur le territoire des communes de La Ferrière en Parthenay et Thénezay fabrique et stocke des produits explosifs.

Risques :

Cette activité comporte des risques pour lesquels un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été défini. Il est basé sur les scénarios retenus dans l'étude de danger que l'exploitant a l'obligation de faire réaliser périodiquement.

Cette étude de danger décrit deux types de phénomènes dangereux dont les conséquences potentielles peuvent être importantes :

l'incendie



l'explosion



Cas d'alerte :

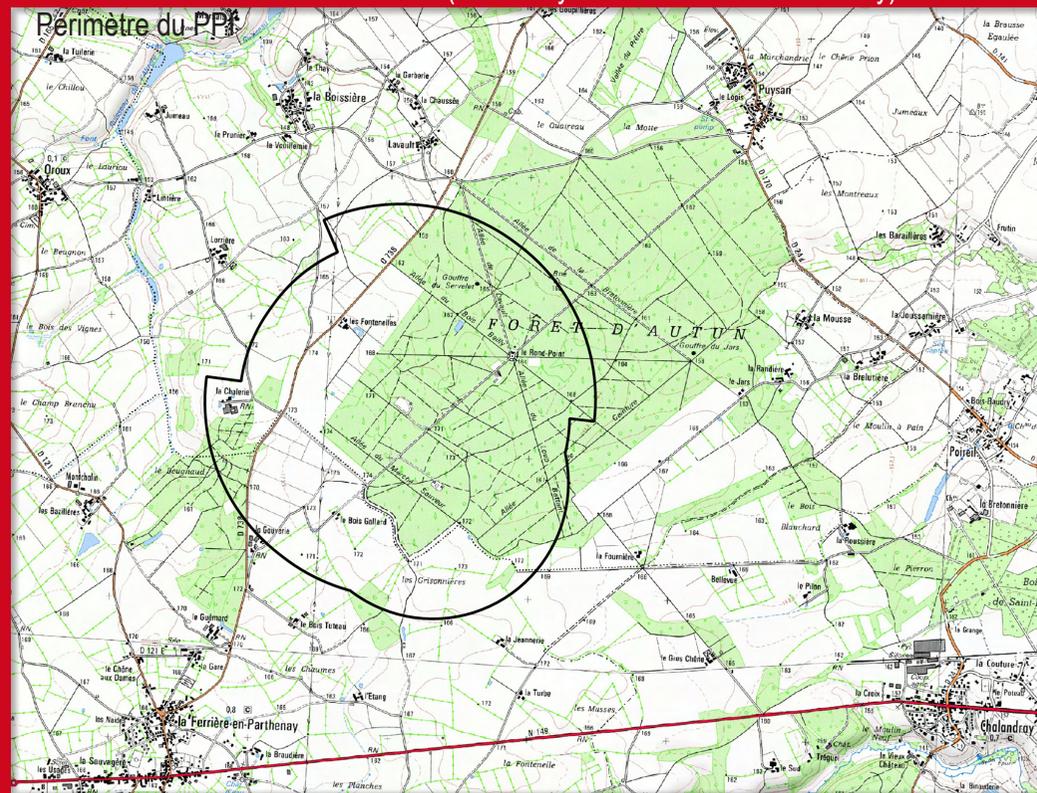
- En cas d'évènement accidentel d'ampleur limitée au site, l'exploitant met en oeuvre son Plan d'Opération Interne (POI).
- Si les conséquences d'un accident dépassent les limites de la clôture du site, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par le Préfet.

Le Plan Particulier d'Intervention est consultable en mairie de La Ferrière en Parthenay et Thénezay. Il décrit notamment les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir la population concernée.

Il est testé régulièrement dans le cadre d'exercices.

La zone d'application de ce plan (tracé ci-contre) correspond à l'enveloppe des effets de tous les phénomènes dangereux identifiés dans l'étude de danger.

MAXAM ATLANTIQUE (Thénezay et la Ferrière en Parthenay)



Si vous vous trouvez dans la zone encerclée et entendez la sirène, il faut réagir immédiatement !

Signal d'alerte : 3 sonneries

Le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée d' 1 mn 41 secondes, séparés par un intervalle de 5 secondes d'un son modulé en amplitude ou en fréquence :

